

Pensionnés vivant à l'étranger

## **Coronavirus : Retraite à l'étranger : Un délai supplémentaire pour vos justificatifs**

### **Domaine(s) :**

- Retraite

**Dans la situation d'alerte sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, des dispositions particulières sont prises pour les retraités qui vivent à l'étranger et doivent renvoyer à l'Enim des justificatifs indispensables au paiement de leur retraite.**

### **Qui est concerné ?**

Les résidents à l'étranger qui perçoivent une pension de retraite de l'Enim et qui ont reçu une notification d'enquête par courrier postal datée de la fin des mois de décembre 2019, janvier ou février 2020 ou par e-mail datée de début janvier, février ou mars 2020.

### **Quel délai est accordé ?**

Si vous êtes concerné, vous disposez d'un délai supplémentaire de 2 mois par rapport au délai indiqué sur votre notification (courrier et/ou e-mail) et sur votre compte en ligne pour renvoyer vos justificatifs complétés et signés.

**Le paiement de votre retraite sera maintenu pendant ce délai supplémentaire.**

**Mis à jour le** 20/03/20

**URL source:** <https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-retraite-letranger-delai-supplementaire-pour-vos-justificatifs>